



# CONTRAT D'ASSISTANCE CHAUDIÈRE GAZ



Ce contrat couvre la réparation des pannes sur une chaudière alimentée en gaz naturel ou gaz propane âgée de moins de 15 ans et dont la marque figure parmi les marques couvertes indiquées dans les Conditions Contractuelles.

## J'AI SOUSCRIT CE CONTRAT, AVEC QUEL AUTRE CONTRAT COMPLÉTER MA COUVERTURE ?

- Robinetterie ✓
- Chauffe-Eau Electrique ✓
- Electroménager ✓

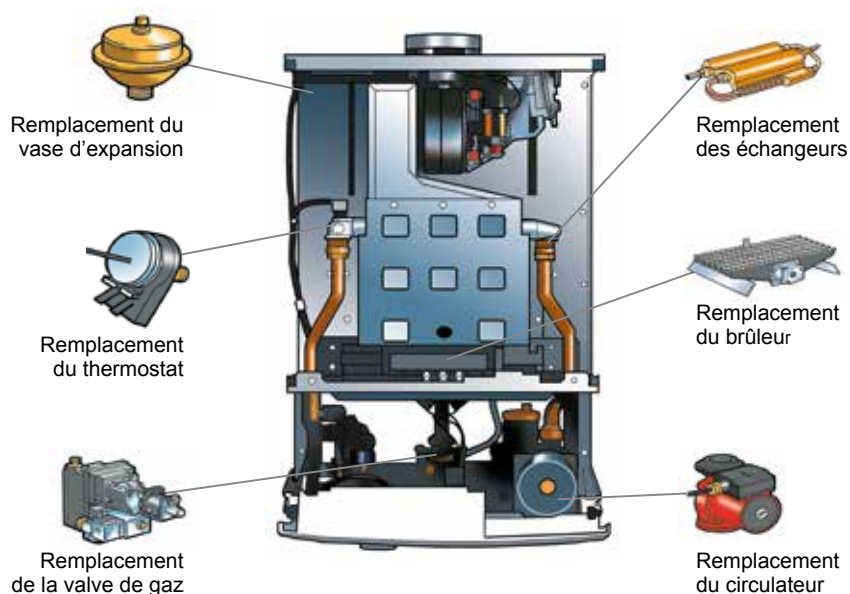
## ELÉMENTS COUVERTS ET PRESTATIONS PRISES EN CHARGE

### Ce Contrat prend en charge :

- ▶ Pannes sur Chaudière à gaz - au sol ou murale, dont la fabrication date de moins de 15 ans, à usage domestique, accessible, dont la puissance est inférieure à 70 kW, justifiant d'un certificat de conformité et dont la marque figure parmi la liste suivante : De Dietrich, Chappée, Idéal Standard, Chaffoteaux, Vaillant, Saunier Duval, ELM Leblanc, Geminox, Frisquet, Viessmann, Ferroli, Franco Belge, Atlantic et Weishaupt - et toutes les pièces qui la constituent.
- ▶ Réparation d'une panne provoquant l'interruption du fonctionnement d'un élément couvert ou son fonctionnement non sécurisé.

## EXCLUSIONS

- ▶ Pannes consécutives au gel, à la foudre ou aux surtensions ;
- ▶ Chaudières installées, utilisées et/ou entretenues non conformément aux recommandations du constructeur ;
- ▶ Pannes liées à l'utilisation d'un gaz de nature ou de pression inappropriées ;
- ▶ Pannes liées à une installation située dans une atmosphère anormalement corrosive, polluée, ou humide ;
- ▶ Le thermostat d'ambiance ;
- ▶ Toute intervention sur les éléments de carrosserie de la chaudière, le châssis, le dossier.



# CONTRAT D'ASSISTANCE CHAUDIÈRE GAZ

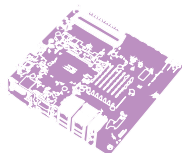
## EXEMPLE D'UNE INTERVENTION



### ► L'intervention en détails

#### ► Matériel

Une carte mère de chaudière



#### ► Corps de métier

Un chauffagiste

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Entretien annuel obligatoire** : pour prévenir les risques liés au monoxyde de carbone, le décret du 9 juin 2009 impose aux occupants d'un logement (qu'ils soient locataires ou propriétaires occupants) de faire appel à un professionnel pour procéder, une fois par an, à la révision de toute chaudière individuelle. L'objectif de cet entretien annuel est triple : assurer un bon fonctionnement de l'appareil, garantir la sécurité et limiter les risques sur l'environnement.